

Charte EcoWatt : le groupe RATP s'engage à modérer sa consommation électrique en cas de pics de consommation

mardi 11 octobre 2022

La groupe RATP a signé ce mardi 11 octobre la Charte EcoWatt portée par RTE et l'Ademe et s'engage à modérer sa consommation d'électricité pendant les pics de consommation EcoWatt rouge.

Voici les principales mesures prises par l'entreprise en cas de pic de consommation d'électricité :

- **Limiter autant que possible la charge électrique entre 8h et 13h et, entre 18h et 20h** en :
 - reportant la charge des bus électriques (de l'ordre de 500 bus électriques sont exploités par la RATP en 2022 en Ile-de-France)
 - reportant la charge des véhicules électriques de service.
- **Mettre à l'arrêt les écrans publicitaires numériques dans les gares et stations les jours EcoWatt rouge** : 1 000 écrans numériques concernés.
 - Ces écrans sont déjà mis à l'arrêt entre 1h et 6h, tous les jours.
 - En période de tension, J-3 et J-2 avant l'alerte rouge, les messages de RTE et de l'ADEME pourront être diffusés sur les écrans publicitaires pour inviter les voyageurs à s'inscrire à l'alerte monecowatt.fr et inciter à la réduction des consommations d'énergie.
- **Relayer les signaux d'alerte auprès de nos clients lors des jours EcoWatt rouge**, via les différents outils de communication disponibles et en invitant les citoyens à s'inscrire sur www.monecowatt.fr via les médias digitaux du groupe RATP, à travers le site ratp.fr, l'application Bonjour ! et l'application Mappy.
- **Renforcer les éco-gestes au sein des locaux lors des alertes Ecowatt**, notamment :
 - en limitant l'utilisation des écrans d'information dans les bâtiments.
 - en encourageant l'utilisation des escaliers au lieu des ascenseurs.
 - en communiquant les bonnes pratiques spécifiques à un niveau alerte rouge (par exemple : réduire l'usage de doubles écrans, éviter de recharger son PC portable sur les heures de pointe, etc...).

Marie-Claude Dupuis, Directrice de la stratégie, du développement durable et de l'immobilier, souligne que « Le groupe RATP mène depuis de nombreuses années une politique engagée en matière de sobriété énergétique. L'énergie est un des leviers majeurs de notre engagement climat et nous sommes la 1ère entreprise de transport à avoir obtenu la certification ISO 50001 pour notre management de l'énergie. C'est donc en toute logique que nous sommes engagés dans le dispositif EcoWatt. »

Pour rappel, la RATP consomme chaque année 2,4 TWh d'énergie dont 1.4 TWh d'énergie électrique et s'est engagée dans un ambitieux plan : [Mémo sur la politique énergétique du groupe RATP - Développement durable | RATP](#)

Contact presse : 01 58 78 37 37 / servicedepresse@ratp.fr